

**ANNEXE IV**

**DEFINITION DES EPREUVES**

## BREVET PROFESSIONNEL VETEMENT SUR MESURE

**ÉPREUVE : Étude de cas**

**Coefficient : 3**

**U.10**

### ● **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve écrite évalue les connaissances techniques, mathématiques et scientifiques appliquées

### ● **Contenus de l'épreuve :**

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences et savoirs associés listés ci-après :

- C.11 : Rechercher les solutions technologiques
- C.12 - Etablir un prix de revient prévisionnel du produit
- C.21 - Etablir une méthode de travail
- C.23 - Choisir et optimiser les moyens (matériels et humains) contribuant à la fabrication
- C.41 - calculer les coûts de fabrication
- C.42 - Respecter les temps, les délais
  
- S.1 - Définition du modèle
- S.2 - Connaissance des matières d'œuvre
- S.3 - Connaissance et utilisation des matériels
- S.4 - Procédés de préparation et de réalisation
- S.5 - Gestion
- S.6 - Entreprise et son environnement

### ● **Évaluation :** Elle prend en compte :

- l'aptitude à l'analyse, à la synthèse pour résoudre un ou plusieurs problèmes techniques, mathématiques et scientifiques
- les connaissances relatives aux matières, aux équipements, aux solutions technologiques, à l'hygiène, à la sécurité
- les capacités à utiliser ces connaissances pour résoudre ce (ou ces) problème(s) en se plaçant dans les conditions optimales de sécurité, de qualité et de coût de revient et en justifiant les solutions techniques choisies
- la pertinence des propositions
- la présentation et la qualité des documents remis

### ● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle écrite, durée: 4h**

L'épreuve comporte:

- l'analyse d'un travail en vue de son exécution par une ou plusieurs personnes (analyse des modes opératoires et préparation du travail)
- l'organisation du travail en fonction de la diversité des modèles à réaliser, des moyens de fabrication et autres contraintes, notamment des délais de livraison
- la justification des solutions adoptées, faisant appel à des connaissances techniques, mathématiques et scientifiques.

Le sujet prend appui sur un dossier technique.

## BREVET PROFESSIONNEL VETEMENT SUR MESURE

### → Contrôle en cours de formation

Il est constitué de deux situations d'évaluation d'égale importance organisées par l'équipe enseignante en milieu et en fin de formation sur le lieu de la formation.

Ces situations d'évaluation comportent un exercice d'analyse d'un travail en vue de son exécution par une ou plusieurs personnes (analyse des modes opératoires et préparation du travail), avec justification des solutions adoptées faisant appel à des connaissances techniques, mathématiques et scientifiques. Cet exercice nécessite l'organisation du travail en fonction de la diversité des modèles à réaliser, des moyens de fabrication et autres contraintes, notamment des délais de livraison, avec justification des solutions adoptées, faisant appel à des connaissances techniques, mathématiques et scientifiques

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>EPREUVE E2 : Mise en oeuvre</b> |
|------------------------------------|

|                         |
|-------------------------|
| <b>Coefficient : 11</b> |
|-------------------------|

|                       |
|-----------------------|
| <b>U.21 U.22 U.23</b> |
|-----------------------|

### ● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve comporte trois sous-épreuves: art appliqué, élaboration d'un modèle, conception et réalisation d'un modèle selon croquis.

L'épreuve consiste à réaliser en toute autonomie la conception et la réalisation d'un modèle.

## BREVET PROFESSIONNEL VETEMENT SUR MESURE

### **SOUS - EPREUVE : Art appliqué**

**Coefficient : 3**

**U.21**

#### ● Contenu de la sous-épreuve :

Elle porte sur tout ou partie des compétences C.11: rechercher des solutions technologiques et des savoirs associés S8

#### ● Evaluation :

Elle porte essentiellement sur la capacité du candidat:

- à exploiter une documentation iconographique (culture artistique, anatomie.)
- à proposer des solutions à un problème esthétique et technique
- à présenter une figurine précisant les détails techniques du modèle.

Pour l'évaluation, seront pris en compte:

- la justesse des connaissances en culture artistique et en anatomie
- la pertinence du projet par rapport à la demande de la cliente
- la précision, l'esthétique et l'exploitation du croquis

#### ● Formes de l'évaluation :

→ Ponctuelle écrite, durée: 4h

Cette épreuve consiste en une analyse de documents iconographiques, la réalisation de croquis d'étude, et la mise au point du projet sous forme de croquis de mode en couleur

### **SOUS - EPREUVE : Elaboration d'un modèle**

**Coefficient : 3**

**U.22**

#### ● Contenus de la sous-épreuve :

Elle porte sur les compétences et savoirs associés listés ci-après :

- C.31 - Construire le modèle
- S.1 - Définition du modèle
- S.4 - Procédés de préparation et de réalisation

Il s'agit de vérifier si le candidat est capable de respecter les propositions, les aplombs et de contrôler la qualité du travail

## BREVET PROFESSIONNEL VETEMENT SUR MESURE

### ● Evaluation :

Elle portera essentiellement sur:

- la qualité du travail présenté
- les proportions
- l'esthétique
- la précision
- le respect des données

### ● Formes de l'évaluation :

→ Ponctuelle pratique : durée 7 heures

Le sujet prend appui sur un dossier technique et doit permettre d'évaluer l'aptitude du candidat à construire un modèle.

Il est recommandé qu'un professionnel au moins soit associé à l'évaluation.

|   |
|---|
| <b>SOUS - EPREUVE : Conception, réalisation d'un modèle selon croquis</b><br><b>Coefficient : 5</b> |
|---|

U.23

### ● Contenus de la sous-épreuve :

Elle porte sur les compétences et savoirs associés listés ci-après :

- C.11: Rechercher les solutions technologiques
- C.31 - Construire le modèle
- C.32 - Effectuer les opérations de coupe des matières d'œuvre
- C.35 - Rectifier et mettre au point l'essayage
- C.36 - Effectuer les opérations d'entoilage, de réglage, de montage, de finition, de pressage.
- C.42 - Respecter les temps, les délais
- C.43 - Assurer la maintenance de 1<sup>er</sup> niveau
- S.1 - Définition du modèle
- S.2 - Connaissance des matières d'œuvre
- S.3 - Connaissance et utilisation des matériels
- S.4 - Procédés de préparation et de réalisation
- S.5 - Gestion

Il s'agit de vérifier si le candidat est capable:

- d'exploiter des documents
- d'organiser ses activités dans le temps imparti
- de maîtriser les techniques de moulage ou de tracé, de coupe, de fabrication...

### ● Evaluation :

Elle prend en compte:

- le respect du cahier des charges et/ou le choix judicieux des techniques de fabrication
- les exigences de qualité de la réalisation

## BREVET PROFESSIONNEL VETEMENT SUR MESURE

### ● Formes de l'évaluation :

→ Ponctuelle pratique durée: 40 heures

Il est recommandé qu'un professionnel au minimum soit associé à l'évaluation

L'épreuve comporte:

- la réalisation de la toile ou du tracé du vêtement
- la coupe du tissu
- la réalisation de tout ou partie du vêtement

### **EPREUVE E3 : GESTION ET ORGANISATION**

**Coefficient : 3**

**U.31 U.32**

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves: *gestion et organisation du fonctionnement d'une P.M.E et soutenance d'un mémoire.*

### **SOUS - EPREUVE : Gestion et organisation du fonctionnement d'une PME**

**Coefficient : 1,5**

**U.31**

### ● Contenus de la sous-épreuve :

Elle permet de vérifier tout ou partie des compétences et savoirs associés listés ci-après:

- C.22 - Assurer les approvisionnements
- C.41 - calculer les coûts de fabrication
- C.42 - Respecter les temps, les délais
- C.51 - Etablir et assurer les relations
- C.52 - Participer aux actions de formation
- S.5 - Gestion
- S.6 - Entreprise et son environnement
- S.7 - Communication

Il s'agit de vérifier si le candidat est capable de:

- participer à l'organisation et à la gestion du fonctionnement d'une PME:
  - prévoir les coûts, les achats, les approvisionnements
  - établir un devis, une facture, un budget
  - identifier les éléments de la gestion commerciale
  - tenir compte des contraintes juridiques et réglementaires
- participer à la gestion des personnels :
  - animer une équipe
  - actualiser les savoirs et savoir faire de l'équipe

## BREVET PROFESSIONNEL VETEMENT SUR MESURE

### ● Évaluation :

Elle prend en compte :

- l'aptitude à analyser et à résoudre le problème posé
- la pertinence des propositions
- la qualité des documents remis
- l'exactitude des calculs

### ● Formes de l'évaluation :

→ Ponctuelle Ecrite, durée: 2 heures

Cette épreuve écrite prend la forme d'une étude de cas et s'appuie sur un dossier.

→ Contrôle en cours de formation :

L'évaluation est constituée d'une situation d'évaluation organisée par le centre de formation en milieu et en fin de formation. Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement de cette situation d'évaluation.

A l'issue de cette situation d'évaluation dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

|   |
|---|
| <b>SOUS - EPREUVE : Soutenance d'un mémoire</b> |
|---|

|                          |
|--------------------------|
| <b>Coefficient : 1,5</b> |
|--------------------------|

|             |
|-------------|
| <b>U.32</b> |
|-------------|

### ● Contenus de la sous-épreuve :

Il s'agit, pour le candidat, de présenter une étude d'une vingtaine de page (hors annexes) portant sur le domaine technique (solutions technologiques) et sur la communication publicitaire de l'entreprise ou sur la promotion d'un produit :

- recherche sur l'Histoire de la mode
- extrait de collections...
- choix de matériaux, d'accessoires...

Lors de l'entretien de soutenance, le candidat doit montrer sa capacité à tirer, pour sa pratique professionnelle, des enseignements du travail qu'il a réalisé.

En l'absence du dossier, le candidat ne peut être interrogé et la note zéro est attribuée.

## BREVET PROFESSIONNEL VETEMENT SUR MESURE

### ● Evaluation :

Elle prend en compte:

Pour le mémoire:

- la pertinence du sujet
- la rigueur du plan
- la composition et la qualité esthétique de la présentation ( texte, croquis, photographies...)
- la maîtrise des données économiques et techniques

Pour la soutenance:

- la clarté de l'exposé
- la qualité de l'expression orale
- l'aptitude à répondre aux questions

Les candidats ayant échoué à l'examen peuvent:

- soit présenter le mémoire soutenu lors de la session à laquelle ils ont échoué,
- soit modifier celui-ci dans le sens qu'ils estiment opportun ou refaire un nouveau mémoire, les observations effectuées à l'occasion du premier mémoire pouvant être partiellement reprises.

### ● Formes de l'évaluation :

→ **Ponctuelle, orale, durée: 30 minutes**

Le candidat devra faire parvenir son mémoire à la Division des Examens et Concours un mois avant la date du début des épreuves.

La commission d'évaluation sera composée de trois membres:

- un enseignant du domaine artistique
- un enseignant du domaine professionnel
- un professionnel (au minimum).

### → Contrôle en cours de formation :

La situation d'évaluation permettant la soutenance du dossier se déroule en fin de formation. L'évaluation est réalisée par le membre de la profession pouvant être le tuteur et le professeur de la spécialité.

A l'issue de la situation d'évaluation dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

La proposition de note est transmise au jury qui formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

|  |      |
|--|------|
| EXPRESSION FRANCAISE ET OUVERTURE SUR LE MONDE |      |
| EPREUVE 4                                      | U.40 |
| coefficient 3                                  |      |

### **OBJECTIF DE L'EPREUVE**

L'épreuve vise à évaluer les acquis du candidat par rapport aux capacités et compétences des référentiels de « français » et « monde actuel ». Pour ce qui concerne la définition et le contenu de cette épreuve, il convient de se reporter aux annexes I et II de la note de service n° 93-080 du 19 janvier 1993 (BO n°5 du 4 février 1993).

### **FORME DE L'EPREUVE**

→ **Ponctuelle:** écrite - Durée: 3 h

A partir d'un dossier constitué de plusieurs documents (textes, images, graphiques, cartes, tableaux de données numériques) et traitant d'un sujet d'actualité, le candidat répondra de façon rédigée ou analytique à des questions et élaborera graphique, carte, croquis ou tableau de données numérique. Il sera évalué à parts sensiblement égales sur les compétences d'expression française et de monde actuel, le barème indiqué précisant cette répartition.

Le dossier proposé n'excèdera pas six pages dactylographiées. Une des questions doit obligatoirement permettre une évaluation spécifique de l'expression écrite: développement rédigé avec introduction et conclusion, résumé, lettre, etc...

### **→ Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de trois situations d'évaluation portant sur des sujets différents: une relative à l'évaluation de l'expression orale et deux relatives à l'évaluation de l'expression écrite :

- l'évaluation orale et une des deux évaluations écrites s'appuient sur un ensemble organisé de documents (textes, graphiques, cartes, images...) portant sur un sujet lié à la vie contemporaine, à l'économie, à la société et à la profession.
- la deuxième évaluation écrite s'appuie sur un document unique.

### **1) Evaluation de l'expression orale**

(coef. 1 - durée 20 min. maxi.)

La situation d'évaluation consiste en :

- une présentation au professeur et aux auditeurs, de documents choisis par le candidat et réunis dans un dossier qui n'excède pas cinq pages et qui ne comporte aucun commentaire rédigé par ce dernier.
- une justification argumentée du choix des documents et de la problématique retenue
- un échange avec l'auditoire.

## BREVET PROFESSIONNEL VETEMENT SUR MESURE

### 2) Evaluation de l'expression écrite

(coef. 1 - durée maxi 2h1/2)

A partir d'un ensemble documentaire réuni par le formateur et qui n'excède pas trois pages, le candidat répond à des questions portant sur la compréhension des textes et documents et sur leur mise en relation. Il rédige, à partir d'une consigne explicite, une synthèse de 15 à 20 lignes.

### 3) Evaluation de l'expression écrite

(coef. 1 - durée maxi 2h)

A partir d'un support unique choisi par le formateur - texte ou image ou données statistiques....., le candidat propose une interprétation du document et développe l'opinion personnelle qu'il a sur le sujet traité.

## EPREUVE FACULTATIVE

Langue vivante étrangère

UF 1

**Epreuve orale:** durée 15 minutes

L'épreuve consiste en une conversation en langue étrangère, à partir d'un texte relatif à un sujet d'intérêt général ou inspiré par l'activité professionnelle relative au contenu de ce diplôme.

Cette interrogation n'est autorisée que dans les académies où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent pour la langue vivante choisie par le candidat.